Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques : Mycobacterium avium/intracellulaire, Mycobacterium kansasii, Mycobacterium xenopi, Mycobacterium marinum, Mycobacterium fortuitum

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
-A-		-A-
Affections dues à Mycobacterium bovis : -Tuberculose cutanée ou sous- cutanée; -Tuberculose ganglionnaire;	6 mois	Travaux susceptibles de mettre en contact avec des animaux porteurs de bacilles tuberculeux ou exécutés dans des installations où ont séjourné de tels animaux.
-Synovite, Ostéo-arthrite.	1 an	Travaux exécutés dans les abattoirs les boucheries, les charcuteries, les triperies ou boyauderies, les
-Autres localisations.  A défaut de preuves bactériologiques, le diagnostic	6 mois	entreprises d'équarrissage.  Manipulation ou traitement du sang des glandes, des os, des cornes, des

devra s'appuyer sur des examens anatomo-pathologiques ou d'imagerie, ou à défaut, par traitement d'épreuve spécifique.

-B-

Affections dues à Mycobactérium tuberculosis, Mycobactérium bovis, Mycobactérium africanum.

- -Primo-infection;
- -Tuberculose pulmonaire ou pleurale;
- -Tuberculose extra-thoracique.

La primo-infection sera attestée par l'évolution des tests tuberculiniques.

L'étiologie des autres pathologies devra s'appuyer, à défaut de preuves bactériologiques, sur des examens anatomo-pathologiques ou d'imagerie, ou à défaut, par traitement d'épreuve spécifique.

-C -

Infections dues à Mycobacterium avium intracellulare, Mycobacterium kansasii, Mycobacterium xenopi:

-Pneumopathies chroniques dont l'étiologie doit être confirmée par des examens bactériologiques. cuirs verts.

Soins vétérinaires.

Travaux de laboratoire de biologie.

-B-

Travaux de laboratoire de bactériologie

6 mois

Travaux effectués par le personnel de soins et assimilé, de laboratoire, d'entretien, de service ou des services sociaux, mettant le personnel au contact de produits contaminés ou de malades dont les examens bactériologiques ont été positifs.

-C-

6 mois

Travaux de laboratoire de bactériologie.

Travaux effectués par le personnel de soins et assimilé, de laboratoire, d'entretien, de service ou de services sociaux, mettant le personnel au contact de produits contaminés ou de malades dont les examens bactériologiques ont été positifs.

-D -		-D-
Affections cutanées dues à Mycobacterium marinum et foruitum:	30 jours	Travaux en milieu aquatique mettant en contact avec des eaux contaminées. Travaux d'entretien des piscines et
-Infection cutanée granulomateuse ulcéreuse prolongée dont l'étiologie doit être confirmée par des examens bactériologiques.		aquarium.